Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Dispositif CitésLab - convention de partenariat triennale 2023-2025 avec BGE Eure et Loir, le Conseil régional Centre-Val de Loire, la ville de Dreux, la ville de Vernouillet et Bpifrance

N°2022-273

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**21**
Secrétaire de séance : Monsieur Damien STEPHO	

L'an 2022, le 05 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Publié/Notifié le : 12/12/2022
Affichage : 12/12/2022

CitésLab – Révélateurs de talents permet aux habitants, porteurs de projet d'entreprise et entrepreneurs résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnements.

Le cahier des charges de l'offre de services CitésLab est la référence quant à son organisation et son homogénéité nationale. Il a vocation à présenter les principes et le cadre d'actions de l'offre de services CitésLab afin qu'ils soient partagés et appropriés sur l'ensemble du territoire.

Les villes de Dreux et Vernouillet ainsi que l'Agglo du Pays de Dreux, ont déterminé avec l'ensemble des partenaires signataires (BGE EURE ET LOIR, Conseil régional Centre-Val de Loire et Bpifrance) un projet de territoire pour les quartiers prioritaires et s'engagent à le mettre en œuvre à travers le développement d'actions innovantes au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Le développement économique est un des enjeux prioritaires pour le territoire.

L'association BGE EURE ET LOIR a pour vocation de favoriser l'initiative économique en Eure et loir en accompagnant les personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. BGE EURE ET LOIR apporte des conseils personnalisés et des formations à la carte pour trouver ou enrichir son idée de création d'entreprise, faire le point sur ses compétences, mener son étude de marché, établir son plan d'affaires, trouver des financements pour son projet de création ou de reprise d'entreprise, maîtriser ses outils de gestion, choisir le statut juridique, fiscal et social qui convient.

BGE EURE ET LOIR porte aujourd'hui le dispositif CitésLab dans le cadre du développement, l'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Dreux et Vernouillet.

Elle propose aujourd'hui la signature d'une charte de partenariat pour la période 2023 – 2025.

Cette convention a pour objet la définition des conditions de mise en œuvre du dispositif CitésLab au sein des quartiers des villes de Dreux et Vernouillet et à la marge de l'Agglo du pays de Dreux et, dans cette perspective, les engagements de chacune des parties et leur contribution financière annuelle.

Le coût total annuel du projet sur la durée de la convention est évalué à 54 300 €.

Il est demandé à L'Agglo du Pays de Dreux d'apporter son soutien au dispositif CitésLab sous la forme d'une contribution financière d'un montant prévisionnel de 10 000 € chaque année, sous réserve du vote du budget d'une part, et de la « non-défection » des partenaires d'autre part.

Le dispositif CitésLab doit permettre de :
- promouvoir l'esprit entrepreneurial de manière pédagogique et réaliste,
- améliorer la visibilité de l'offre de l'ensemble des réseaux,
- identifier les talents pour les accompagner dans la formalisation de leur projet entrepreneurial,
- amorcer les projets et le parcours entrepreneurial en donnant confiance et en levant les freins,
- favoriser les créations et les reprises d'entreprises.

VU l'arrêté n°2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er janvier 2014,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, notamment l'article 5.1.a. (en matière de développement économique),
VU la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et notamment son point 12.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat triennale 2023-2025 pour le dispositif CitésLab, avec l'association BGE EURE ET LOIR, le Conseil régional Centre-Val de Loire, les villes de Dreux et Vernouillet et Bpifrance ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022

- **ARTICLE 2 : APPROUVE** le versement à l'association BGE EURE ET LOIR, dans le cadre du dispositif CitésLab, d'une participation annuelle de 10 000 €, sur la période 2023 -2025 ;
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 15/12/2022

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 15/12/2022

Damien STEPHO
Secrétaire de séance

Gérard SOURISSEAU
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20221205-2022-273-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2022
Affichage : 12/07/2022